

209C1219
FR0010266601-FS0577

1^{er} octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2009, la société KBL Richelieu Gestion (1) (22 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir pour le compte desdits fonds 5 083 456 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BULL sur le marché.

(1) Anciennement dénommé Richelieu Finance Gestion Privée. Détenue à 100% par KBL European Private Bankers SA, elle-même détenue à 99,9% par KBC Groupe SA. En application des dispositions des articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 233-12 du règlement général, les actions et les droits de vote détenus par KBL Richelieu Gestion pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion ne sont pas agrégés avec ceux détenus par le groupe KBL European Private Bankers SA.

(2) Sur la base d'un capital composé de 96 786 647 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.